

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2022

Le treize Avril deux mille vingt deux à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Guillaume MIERMONT, Jean-Luc FERNANDEZ, Victor VAZ, Marie-Pierre ROBERT, Jacky DOS SANTOS, Magalie BOUSSAC.

Absents : Olivier BLATY a donné procuration à Olivier LIARD,
Simon FLIS a donné procuration à Carole DESPRAT,
Amandine BORGES a donné procuration à Magalie BOUSSAC,
Audrey GALTHIE a donné procuration à Marie-José DALL'ASEN,
Laurent NOTZON, Michel COULON,

Secrétaire de séance : Guillaume MIERMONT.

VOTE DES TAXES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de contribution directe pour l'année 2022 et adopte donc, à l'unanimité :

| | |
|--------------------------------|--|
| <u>Taxe foncier bâti :</u> | Taux voté : 45.27 % Produit attendu : 419 019 € |
| <u>Taxe foncier non bâti :</u> | Taux voté : 147.88 % Produit attendu : 24 548 € |

TOTAL (Produit attendu) : 443 567 €

De ce produit attendu sont ajoutés :
54 274 € des autres taxes,
12 495 d'allocations compensatrice
et sont enlevés 73 346 de coefficient correcteur
Apparaîtra donc sur le budget : 436 990 €.

Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale : 436 990 €
Dont - impôts directs locaux (compte 73111) : 424 495 €
- allocations compensatrices (compte 74834) : 12 495 €

MODIFICATION HORAIRES DE TRAVAIL AGENT ADMINISTRATIF:

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le temps de travail d'un agent administratif. Ceci s'explique par le transfert d'un agent vers l'école à raison de 9 heures par semaine et un besoin supplémentaire (gestion des salles communales par exemple).

Il propose un poste de 32 heures semaine (actuellement 24 heures /semaine), soit 8 heures de plus par semaine ; à compter du 1^{er} Mai.

Par contre, la procédure administrative nous oblige à supprimer l'ancien poste et en créer un autre et pour cela, il faut l'avis du CTP qui se réunit que le 19 Mai et nous ne pouvons pas délibérer avant l'avis du CTP.

Le Maire propose donc, et selon les conseils du CDG, un accord de principe sur :

- modification de temps de travail à compter du 1^{er} Mai, en sachant que cette décision devra être mise au vote au conseil municipal du mois de Juin pour une ouverture de poste au 1^{er} Juillet.
- et afin de combler tout de même le besoin à compter du 1^{er} Mai : rémunérer l'agent en heures complémentaires.

L'ensemble des membres du conseil municipal approuve cette proposition.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le vote du règlement de location et le tarif des salles communales.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de délibérer sur ce point.

LOCATION SALLES COMMUNALES : REGLEMENT ET TARIFS :

Le Maire présente le projet du règlement intérieur concernant la location des salles communales, la convention d'utilisation qui sera proposée aux utilisateurs ainsi que les tarifs, soit :

- Grande salle : 100 € pour les habitants de Catus
200 € pour les personnes extérieures à la commune
500 € de caution
- Salle de Salvezou : dédiée aux réunions d'associations : gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur, la convention d'utilisation et les tarifs ainsi présentés,
- de donner pouvoir au Maire afin de signer les documents liés à cette décision.